

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉCOLE LENTAJOU DE GAILLAC du 13/02/2023

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Ce lundi 13 février, l'équipe de l'école Lentajou s'est à nouveau réunie en assemblée générale de site. Le cadre de réflexion était le même que celui posé le 1^{er} février et les jours suivants. A savoir :

« Équipe à l'unanimité contre la réforme des retraites. La question posée à partir de là est de savoir quels moyens d'actions peuvent être mis en œuvre pour s'opposer à cette réforme compte tenu des possibilités de chacun tout en prenant en compte les déclarations de l'intersyndicale» ... et comment les décliner dans le temps court imposé par le gouvernement mais bien long à la fois au regard de nos salaires.

Notre école a été fermée une semaine, du 6 au 10 février. Compte tenu du positionnement de l'intersyndicale conditionné en partie à la date du samedi 11 février et de la difficulté de communiquer alors aux parents dans un temps court, nous avons décidé de faire classe ce lundi 13 février avec réunion de notre équipe le jour même pour décider de la suite de notre action.

La contestation a déjà investi la rue depuis le 19 janvier, première journée de mobilisation contre la réforme des retraites. Elle s'est déplacée le lundi 6 février sur le terrain parlementaire avec l'ouverture des débats dans l'hémicycle. Il nous semblait incontournable de rester clairement positionnées en parallèle contre ce projet de réforme d'autant que cette même semaine, l'Intersyndicale appelait à deux journées fortes de mobilisation (le 7 et le 11). Nous souhaitons de surcroît faire écho aux positionnements d'autres secteurs sur cette même semaine (appel à reconduire la grève sur les journées du 7 et du 8 février à la SNCF suivi en particulier en région parisienne /idem dans la plupart des raffineries du groupe Total énergie/ La verrerie VOA tarnaise en grève reconductible à 70%...)

Le gouvernement a décidé de jouer la montre avec le recours à la procédure de l'article 47.1. Il limite la durée des débats à vingt jours à l'Assemblée nationale et quinze jours au Sénat. Le Parlement doit se prononcer au total en cinquante jours, soit d'ici le 26 mars à minuit, faute de quoi les dispositions de la réforme pourront être mises en œuvre par ordonnance. Avant la date butoir, l'exécutif peut à tout moment devant l'Assemblée déclencher l'article 49.3 de la Constitution si le vote ne s'annonçait pas en sa faveur.

C'est pourquoi, confortées par le succès des actions de la semaine passée, dans ce contexte d'urgence, notre détermination à combattre ce projet de réforme est intacte.

A présent, l'intersyndicale annonce une mobilisation le jeudi 16 février 2023 et appelle à reconduire la grève sur les 7, 8 mars prochains. Nous l'entendons comme un signal pour poursuivre alors la mobilisation de manière renforcée.

Il semble que l'histoire du mouvement s'inscrive dans un durcissement de l'action positionnée sur le mois de mars. Notre équipe ne peut prendre le risque d'être affaiblie alors. Il nous faudra être plus que jamais capables de nous opposer sans faille.

C'est pourquoi, les décisions prises sont :

- Mobilisation de l'équipe sur la journée du 16 février prochain, l'école sera à nouveau fermée.
- Nouvelle grève en reconduction à compter du 7 et 8 mars 2023. Nous nous réunirons par la suite les mercredis et vendredis pour acter la poursuite de la grève. Décision prise et suivie à l'unanimité par les enseignantes, soutenue par les ATSEM qui déclineront leur action en fonction de leurs possibilités.
- En dehors du temps scolaire, chacun pourra s'emparer des propositions de tractage, rassemblements, pétitions, AG et toute autre forme de soutien aux secteurs d'ors et déjà positionnés dans une action de reconduction.
- Nécessité d'informer et d'échanger avec les autres écoles et les autres secteurs.

Notre école est prête à rester mobilisée jusqu'au retrait de ce projet de réforme !

Étaient présentes : 4 enseignantes et 3 ATSEM

École de 3 classes.